



Sainte-Suzanne

La VOIX du CONSEIL

Bulletin municipal de la Commune de Sainte-Suzanne
1, Place Hubert II de Beaumont 53270 Sainte-Suzanne
Tel : 02 43 01 40 10 mël : contact@ste-suzanne.com

Août 2011 N°38

ANIMATIONS D'AOÛT 2011

Rappel : la piscine Jean-Taris est ouverte jusqu'au dimanche 4 septembre.

Mercredi 3 août

Francs-Tireurs Suzannais : **randonnée pédestre** à Har-danges « *le sentier des buttes* »

- circuit de 11km – rendez vous à 13h30, parking de la Croix Couverte (camping municipal)-
- Petit circuit « *Les Noës d'Erve* » - rendez vous à 14h, parking de la Croix Couverte.

Samedi 6 août

Au Château – de 21h30 à 22h45 : dans le cadre du Festival « *Les Nuits de la Mayenne* » : **Le Carnaval des animaux** de Camille Saint-Saëns : **spectacle musical et conté** avec l'ensemble instrumental de la Mayenne et la compagnie « le Kronope ».

Dimanche 7 août

- Association « Les Amis de Sainte-Suzanne » - 14h45 : **promenade des moulins** (RDV au musée de l'auditoire)
- Médiéville53 - 4^{ème} **marché des brocanteurs**, toute la journée dans les rues de la cité.
- Dans les rues : à 17h, 17h30, 18h, 21h, 21h30, 22h (durée 1h15): dans le cadre du Festival « *Les Nuits de la Mayenne* » : **promenade-spectacle « La Fontaine : Les Fables »**.

Lundi 8 août

Au Château – de 21h30 à 23h05 : dans le cadre du Festival « *Les Nuits de la Mayenne* »
Spectacle « Baroufe à Chioggia » comédie de Goldoni.

Dimanche 14 août

Médiéville53 - **Vide-grenier** – toute la journée dans les rues de la cité

Tarif : exposants : 2€ le mètre linéaire ;
gratuit pour les visiteurs

Lundi 15 août

Tournoi de pétanque

Francs-Tireurs Suzannais

14h (inscriptions à partir de 13h30) salle Maxime-Létard



Mercredi 17 août

Francs-Tireurs Suzannais : **randonnée pédestre** à En-trammes « *le Port Salut* »

- circuit de 10km – rendez vous à 13h30, parking de la Croix Couverte.-
- Petit circuit : randonnée à Livet « *Le Montil* » - rendez vous à 14h, parking de la Croix-Couverte.

Mercredi 31 août

• CIAP – fin de l'**exposition « Incas »**

• Francs-Tireurs Suzannais : **randonnée pédestre** à Vimarcé « *Panorama de la crête* »

-circuit de 12km – rendez vous à 13h30, parking de la Croix Couverte-

-Petit circuit : randonnée à Saint-Georges sur Erve (St Georges-Assé) rendez vous à 14h, place de l'église à Saint-Georges sur Erve.

Dimanche 4 septembre

- Médiéville53 : 5^{ème} **Marché des brocanteurs** : toute la journée dans les rues de la Cité
- Association « Les Amis de Sainte-Suzanne » : 14h45 : **promenade des moulins** (RDV au musée de l'auditoire)



Conciliateur de Justice

À compter du 16 juillet,

Monsieur Denis VEILLEPEAU

Assure la mission de conciliateur de justice
Sur les cantons d'Évron et de Sainte-Suzanne.

Une permanence mensuelle est tenue
à la mairie d'Évron

Le 4^{ème} jeudi de 13h30 à 17h30.

Tél. 02 43 01 78 0 3

Portable : 06 77 97 81 02

TOUT LE MOIS

Château de Sainte-Suzanne

- Visite du CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine)
- **Exposition « Terres de Papier »**
- Location d'audio guides
- Librairie

Horaires d'ouverture en août : tous les jours de 10h à 19h

Renseignements et réservations : Château de Sainte-Suzanne – Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, 1, rue Fouquet de la Varenne 53270 Sainte-Suzanne

Tél. 02 43 58 13 00 E-mail : chateau.ste-suzanne@cq53.fr Site Internet : www.ciap.lamayenne.fr

Les animations du CIAP au mois d'août

- « Les épreuves du Chevalier » (*Animation enfant*) - Mardis 2, 9 et 16 août à 16h.
- « Le CIAP dans tous les sens (*famille*) – Mardis 2 et 16 août à 16h.
- « Le château dans tous ses états » (*famille*) – Mercredis 3 et 17 août à 16h.
- « Les instantanés de l'été » (*famille*) – Jeudis 4, 11 et 18 août à 15h, 16h, 17h et 18h.
- « La carte imaginaire » (*animation enfant*) – Vendredis 5 et 19 août de 11h à 12h. (Sur réservation)
- « Le petit cartographe » (*animation enfant*) – Vendredis 5 et 19 août de 16h à 17h30. (Sur réservation)
- « Chasse au trésor : le trésor des Beaumont » (*famille*) – les samedis 6, 13, 20 et 27, les dimanches 7, 14, 21 et 28 août de 10h à 19h.
- « Le château dans tous ses états » (*famille*) - Dimanches 7, 14 et 21 août à 16h.
- « La clé mystérieuse » (*animation enfant*) – Mercredi 10 août à 16h.
- « Connaissez-vous bien la Mayenne ? » (*famille*) – Mardis 9 et 26 août à 16h.
- « Pique-nique au château : le château au Moyen Âge » (*famille*) – Jeudi 11 août à 19h30.
- « Exposition Terres de papier, cartographie ancienne : les visites du vendredi » (*famille*) – vendredi 12 août à 16h.
- « Rallye découverte familial » (*famille*) – Lundi 15 août à 16h.
- « Pique nique au château : le château au XVIIème siècle » (*famille*) – Jeudi 18 août à 19h30.

La Ferté Clairbois – Domaine du Chevalier (Association Spectacle & Chevalerie)

En août : spectacle à 15h

- Le mardi : « Princesses et Chevaliers – spécial enfants (70mn)
- Le mercredi : « Corbenoir » (90mn)
- Le jeudi : « Sire Gilbert et son varlet Hoël » - spécial familles (90mn)
- Le vendredi : « La vie du chevalier » (75mn)

Le dimanche : programme évolutif

Le samedi à 18h : visite commentée de la Ferté (60mn) et banquet médiéval sur réservation dans l'aula à 19h30.

Renseignements : Centre Médiéval et Culturel du Maine, La Ferté Clairbois – DoMaine du chevalier, 53270 Sainte-Suzanne Tél. 02 43 01 42 15 E-mail : gillesraab@ferteclairbois.com Site internet : <http://www.ferteclairbois.com>

Musée de l'Auditoire

(Association « les Amis de Sainte-Suzanne »)

Accueil de groupes toute l'année sur réservation à l'Office de Tourisme

Exposition: « La malédiction du loup » jusqu' au 30 septembre

En août, ouvert tous les jours de 14h à 18h

Renseignements :

Musée de l'Auditoire 7, Grande rue 53270 Sainte-Suzanne Tél : 02 43 01 42 65

E-mail : auditoire.musee@wanadoo.fr Site Internet : www.museeauditoire.jimdo.com

Musée du jouet et de la plaque émaillée

En août : ouvert tous les jours de 14h à 18h

3, Place Ambroise de Loré 53270 Sainte-Suzanne

Tél. 06.25.64.25.50

ASSOCIATION INFORMATIQUE ET NUMÉRIQUE

Bernard HUCHEDÉ, Président de l'atelier informatique et numérique a rappelé, lors de la dernière assemblée générale qui s'est tenue en présence de nombreux adhérents : « **Depuis dix ans, l'association participe à l'initiation et au perfectionnement aux techniques informatiques, des actions menées en direction des adultes et des scolaires.** »

Cette année, ils étaient dix à vouloir s'initier et huit à se perfectionner autour des outils de bureautique (traitement de texte, tableur, gestion d'images, internet...). Parallèlement, l'association a continué de collaborer avec l'école Sainte-Marie, lui apportant à la fois un soutien logistique et une assistance technique. Un site internet alimenté par les élèves, les enseignants et les parents a même été créé.

L'association reprendra ses activités le vendredi 16 septembre (19h-21h, salle Eugène-Ledrain, ancienne salle de tri de la poste).

Un sondage préalable va être organisé pour mieux cibler les attentes des futurs adhérents <http://glr53.fr/sondage>.

Ce formulaire est disponible en Mairie.

Un module « expert » pourrait être mis en place ainsi que la collaboration avec d'autres organismes.

À noter qu' à l'occasion de la journée des peintres, l'association a organisé en association avec Médiéville53 et l'Office de Tourisme des Coëvrons, le dimanche 24 juillet dernier, un concours de photos numériques.



À l'issue de l'assemblée générale, le bureau est resté inchangé.

Président : Bernard HUCHEDÉ

Vice Président : Gérard LE ROY

Trésorier : Anthony ROBERT

Secrétaire : Roland GAILLARD

Contact : Bernard HUCHEDÉ Tél. 02 43 01 47 37

MÉDIÉVILLE 53 REMERCIE LES BÉNÉVOLES



Le mot *bénévole* vient du latin *benevolus* (= bienveillant) issu de *volo* (= je veux) et de *bene* (= bien). Cette collaboration sans obligation et désintéressée fait la force et le maintien de fêtes comme les *Médiévales*, mais aussi des autres actions sociales, culturelles, sportives, spirituelles ou humanitaires qui structurent la qualité et l'ossature des relations

humaines.

Vous étiez 233 bénévoles aux Médiévales, aux côtés des 112 prestataires justement rémunérés pour la prestation qu'ils ont produite, et à côté des commerçants -parfois venus d'ailleurs tirer de la fête un bénéfice financier.

Nous savons qu'il est difficile de maintenir son engagement de bénévole quand la charge ou la corvée revient toujours sur les mêmes, et que l'on reçoit en récompense toutes les critiques venues du village lui-même, les « YAKA », les « YZONKA » et autres « conseils » - parfois dictés, en fait, par l'intérêt personnel. Qu'il est si doux de ne rien faire quand tout s'agite autour de vous !

Mais qui peut croire ceux qui se plaignent sans cesse que leur chiffre d'affaires s'est effondré de 30 ou 40% depuis qu'il y a davantage de touristes à Sainte-Suzanne ? Il n'est que de constater les choses et d'écouter d'autres commerçants de Sainte-Suzanne et des communes des alentours.... Merci d'ailleurs aux quelques uns d'entre eux qui, simultanément, sont bénévoles et tiennent aussi boutique...

Mais toute critique mérite d'être analysée et les administrateurs de Médiéville font actuellement le bilan des fêtes et de tout ce qu'ils ont entendu. La décision de refaire ou non ce type de fêtes (et si oui, quand et avec qui) sera donc prise à l'automne.

En attendant, je me fais l'interprète des milliers de personnes qui ont apprécié les fêtes médiévales 2011 et de toutes celles qui nous l'ont fait savoir oralement ou par internet.

Ce succès, c'est le résultat et la justification de l'engagement des bénévoles à développer un travail souvent ingrat pour une cause qui ne leur rapporte rien.

Rappelons enfin que les Fêtes médiévales ne sont pas imputées au budget municipal. La subvention municipale est remboursée par Médiéville à la Commune après les fêtes, sous forme de droits de place pour l'occupation de l'espace public (3000€ pour les médiévales, le vide-grenier et le marché de Noël et 2000€ pour les 5 marchés des brocanteurs). Le temps de travail de l'agent technique municipal, comme chaque photocopie effectuée pour Médiéville sont remboursés à la Commune. Médiéville ne sollicite par ailleurs aucune subvention de la Communauté de Communes ni du SVET des Coëvrons.

RÉGLEMENTATION SUR LA VOIE PUBLIQUE

Il est rappelé :

Que le stationnement des véhicules est interdit dans la Cité intra muros, y compris pour les mariages ou autres cérémonies. L'arrêt-minute n'est autorisé que pour la dépose ou la prise en charge de personnes et de biens. Les panneaux d'interdiction situés à l'entrée de la Cité s'appliquent à tous, Suzannais ou non Suzannais.

Toute demande de dérogation doit faire l'objet d'une demande écrite préalable à la Mairie.

Place Ambroise de Loré, il est interdit de stationner des voitures, camions, camionnettes, motos ou remorques sur **les espaces réservés aux autocars** scolaires et de tourisme (*pour lesquels la dépose et reprise de voyageurs sont autorisées, mais le stationnement doit s'opérer place des Charrières*), de même que sur les **espaces gazonnés, sablés et pavés** de la Place Ambroise de Loré.

L'essentiel de la Commune est placé en zone ZPPAUP ; l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) a rappelé que tout calicot, banderole, publicité peinte sur support bois, fer, plastique ou autre, ... proposant une activité commerciale s'assimilait à une pré-enseigne publicitaire et était donc interdite au sein de cette zone. Sont autorisées les enseignes de magasin ayant fait l'objet d'un accord préalable (demandes à déposer en Mairie et transmission à l'ABF). Par tolérance la Commune accepte, après accord, la pose d'un panneau devant le commerce concerné lui-même, et pendant les heures d'ouverture de celui-ci. Le reste du temps, l'équipement en question doit être remisé.

La Commune a par ailleurs fait poser à ses frais une signalétique normalisée pour indiquer la direction des commerces isolés. Cette indication ne peut être complétée par d'autres équipements privés.

Les calicots ou banderoles annonçant une manifestation non commerciale organisée par une Association locale sont tolérés, après accord préalable, place Ambroise de Loré à l'emplacement prévu à cet effet 15 jours avant l'évènement, et doivent être retirés le lendemain. La pose et la dépose sont à la charge de l'Association.

Les parasols doivent être discrets, de teinte unie.



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Catégorie	Lauréats			Note
1 Maison avec jardin très visible de la rue	1	Mme RIVIÈRE Marie-Louise	7 rue du petit-Rocher	18/20
	2	M. BAHUON Raymond	1 rue de Sablé	16,67/20
		M. POMMIER Bernard	21 rue du camp des Anglais	
	4	M. MOREAU Lucien	5 impasse de la Saugère	15/20
	5	M. JEANNE Claude	3 impasse de la Saugère	14,75/20
	6	M. FOURNIER Pierre	8 rue de la Croix couverte	14,50/20
	7	M. MILLE Maurice	8 rue du Dr Kelle	14/20
M. LORILLARD Francis		15 rue du Pont d'Erve		
2 Décor floral sur la voie publique, fenêtres et murs	1	M. BREUX Raymond	17 route de Montsûrs	14/20
3 Balcons, terrasses, cours, jardinets	1	M. VOVARD Gaston	5 chemin de la Boulière	14,75/20
4 Commerces		Néant.		

FESTIVAL « LES NUITS DE LA MAYENNE » LE PROGRAMME À SAINTE-SUZANNE

Le CARNAVAL DES ANIMAUX (spectacle musical conté et mimé)

De Camille Saint-Saëns
Ensemble Instrumental de la Mayenne sous la Direction d'Yves PARMENTIER
Théâtre du Kronope, mise en scène : Guy SIMON

Ce spectacle de théâtre masqué, sur un texte original de Joëlle RICHETTA, inspiré de l'arche de Noë, est tout public.
Lion, éléphant, tortues, poules et autres hémiones, sauvés par Noë, iront au carnaval. Une femme venue du fond des âges les guidera...

Durée 1h15
Samedi 6 août au château de Sainte-Suzanne – 21h30

LA FONTAINE – LES FABLES (promenade spectacle)

Phénomène et Compagnie – Mise en scène : Stéphanie TESSON

Le spectacle itinérant composé de fables (différentes de celles jouées en 2010), donnera vie aux personnages singuliers de La Fontaine. Ils investiront les cours et jardins de la Cité de Sainte-Suzanne... de jour ou de nuit.

Durée 1h15 – Réservation conseillée
Dimanche 7 août – Sainte-Suzanne Cité – Départs à 17h, 17h30, 18h, 21h, 21h30, 22h.

BAROUFE À CHIOGGIA (comédie)

De Carlo GOLDONI
Écla Théâtre – Mise en scène : Antoine HERBEZ

Les pêcheurs de Chioggia sont en mer. Les femmes du village sont sans mari quand arrive le beau batelier Tofolo... Les sens de ces dames s'échauffent. Quand les hommes rentrent, le baroufe est à son comble... et le sombre Vincenzo abusera de son pouvoir. Mais à Chioggia, tout finit bien !

Durée 1h35
Lundi 8 août – Sainte-Suzanne château – 21h30

Levers de nuits :

Chaque spectacle est précédé d'un dîner sur le site dès 19h30.

TARIF UNIQUE : 14€ (entrée, plat chaud, dessert, boissons en sus)
Menu différent chaque soir – Accessible sur réservation uniquement

Tarifs spectacles :

18€ : tarif plein adulte

15€ : Tarif réduit pour : les groupes de dix personnes et plus, les titulaires de Carte Famille Nombreuse, Carte Cézam, Chèque Culture, Carte Cnas, Bons CIE Inter Entreprises, Passeport Inter-Sites 2011 de la Mayenne

8€ : tarif réduit pour : les demandeurs d'emploi, les enfants à partir de 6 ans, les étudiants et les jeunes scolarisés (Pass Culture Région Pays de la Loire accepté)

Gratuit pour les enfants de moins de 6 ans.

Informations-réservations :

Par téléphone : 02 43 53 63 90

Par courrier : Les Nuits de la Mayenne, 84, avenue Robert Buron – BP 0325 – 53003 Laval Cedex

Par Internet :

www.nuitsdelamayenne.com nuits.mayenne@libertysurf.fr



VENDEDI 24 JUIN JOURNÉE MÉMORABLE POUR SAINTE-SUZANNE

INAUGURATION DU VVF VILLAGES

Depuis début juillet, le VVF Villages accueille les premiers vacanciers de l'été dans une structure entièrement rénovée après d'importants travaux en 2009.

L'inauguration officielle a eu lieu vendredi 24 juin en présence de François PIQUET, secrétaire Général du préfet de la Mayenne, de Jean Arthuis, président du Conseil Général, des élus du Département et de la Région, de Jean-Pierre MORTEVEILLE, président de la communauté de communes, de Paul REYNAL Président de VVF Villages, (maire d'Ayen, en Corrèze) et de Bruno DOERLER, Directeur général de VVF-Villages.



« À l'ouverture en juillet 1971, le village disposait de 40 logements » rappelle Ginette BOUAT en charge de la direction à cette date. La rénovation entamée fin 2008, a permis la réhabilitation de 12 logements, la construction de 24 chalets à ossature bois très accueillants, de salles et d'équipements collectifs. Une étape importante et bénéfique pour le village qui enregistre depuis la fin des travaux une augmentation importante de la fréquentation et un élargissement de l'offre d'accueil aux associations ou aux comités.

« C'est une belle réussite qui s'intègre parfaitement dans l'environnement et permet aux familles d'avoir leur autonomie. On a envie d'y venir passer ses vacances » a conclu le président du Conseil Général.

SIGNATURE DE LA CHARTE « PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE »

Le vendredi 24 juin dernier, Sainte-Suzanne a rejoint officiellement « Les Plus Beaux Villages de France ». Maurice CHABERT, président de l'association des « Plus Beaux Villages de France » et Jean-Pierre MORTEVEILLE, maire, ont signé au château la charte de qualité en présence de François PIQUET, secrétaire général du préfet de la Mayenne et de Jean ARTHUIS, président du Conseil Général.

« Un classement sans réserve. » C'est ce qu'ont indiqué les responsables de l'association au cours de la cérémonie. Lors de leur passage incognito dans la cité et d'un audit à la mairie, les membres ont retenu des points forts (cohérence architecturale, toitures, façades, patrimoine protégé, mise en valeur et urbanisme, maîtrise du stationnement...), des points qualifiés de « moyen » (les abords route d'Évron, non refaite à l'époque, routes de Chammes, Montsûrs et Torcé, lotissements) et un point faible : la mise en lumière.

Les engagements

L'association fait bénéficier la commune des services et des actions qu'elle conduit pour améliorer la qualité, la notoriété et le développement de l'ensemble des villages de son réseau. Logo sur les documents, indications sur les guides... sont incontestablement des atouts très importants pour l'image de la commune et le développement du tourisme.

De son côté, la commune s'engage, sous peine de déclassement, à s'impliquer, de manière active et dans le respect des principes édictés par l'association, à poursuivre ses efforts quant à l'amélioration de sa qualité générale (patrimoine, accueil, développement...)

La commission Qualité a élu un nouveau village (Lavardens – Gers 32) et a « revu » quelques-uns classés antérieurement.

L'audit ayant lieu tous les six ans, Sainte-Suzanne a rendez vous avec la commission en 2016.



FÊTE DE LA MUSIQUE

Chaque année, la fête de la musique attire des centaines de spectateurs au cœur de la cité. Vendredi 24 juin dernier, ils étaient une fois encore très nombreux place Hubert II et parc de la Butte Verte. On y vient pour écouter de la musique classique ou des chansons françaises interprétées par l'harmonie de Sainte-Suzanne et pour se laisser entraîner dans la fête par les musiciens de la « Banda'suzanne », formation qui vient de sortir son second album intitulé « Pleine Lune ».

Dans le parc de la Butte Verte, le public a pu découvrir un groupe de rock plein de talent « Lune Attic » constitué de musiciens locaux qui interprètent des reprises des Pink Floyd, Ange ou encore Santana.



La soirée s'est terminée avec la participation d'un groupe de jeunes musiciens : le groupe Nobody's.



13-14 JUILLET A SAINTE-SUZANNE



LES ACTIVITÉS SPORTIVES DU MOIS

Les « Boucles de la Mayenne »

Cette année, les responsables de l'épreuve cycliste par étapes « Les Boucles de la Mayenne » ont choisi Sainte-Suzanne comme ville arrivée de la première étape Saint-Berthevin-Sainte-Suzanne.

Le public est venu très nombreux et les coureurs ont assuré le spectacle notamment dans la montée de la Grande-Rue, une rue pavée et étroite où se disputait l'un des points du trophée du « meilleur grimpeur ».

À 17h, les deux échappés, suivis à moins d'une minute du peloton ont littéralement avalé la difficulté sans faiblir.

Le public, nombreux place Hubert II, a vivement encouragé les coureurs.

La « Mayenne à pied »

« La Mayenne à pied », randonnée organisée par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre faisait étape à Sainte-Suzanne, le dimanche 19 juin dernier.

Accueillis par les responsables de la section randonnée pédestre des Francs-Tireurs, les 462 randonneurs (228 le matin et 234 l'après midi), venus de tous les départements de l'ouest et même de la région parisienne, ont découvert les sentiers de randonnée autour de Chammes le matin avant de s'attaquer à des circuits plus physiques l'après midi : village de la Rivière, vierge de Beau soleil par le chemin de « l'aubépin », Tertre Ganne, jardin médiéval, promenade de la Poterne pour terminer par la visite de la Cité.

Lors du pot de l'amitié offert par la commune à l'issue de la journée, un randonneur du Nord Mayenne qui ne connaissait pas notre village affirmait : « **un circuit plutôt difficile mais ô combien agréable** ».

V.T.T. au Tertre Ganne

Dimanche 26 juin, le Tertre Ganne, site incontournable pour les amateurs de randonnées, accueillait plus de 400 vététistes pour y disputer les deux épreuves organisées par les responsables du club évronnais : la finale du trophée des jeunes vététistes et le championnat régional de cross country.

Si en cross, les hommes forts n'ont pas eu de difficultés pour s'imposer, en trial, les résultats ont été, comme souvent, plus incertains : un obstacle mal négocié, un sauté mal assuré et c'est le pied par terre et donc des points en moins.

Un spectacle permanent pour le public venu nombreux assister à un perpétuel défi pour les pilotes : franchir les difficultés naturelles en restant sur les pédales de sa machine.

Piscine (rappel)

La piscine de Sainte-Suzanne reste ouverte jusqu'au dimanche 4 septembre

La surveillance des bassins est assurée par Georges GARANCINI, maître-nageur sauveteur, assisté de Jean-François MORIN.

L'activité aquagym a lieu les mardis et vendredis de 19h15 à 20h15 et le samedi de 10h à 11h.

Les cours de natation se font sur inscription du mardi au samedi de 13h30 à 14h30.



AMBULANCES / V.S.L. / TAXIS / MINIBUS

Z.A. DES COËVRONS - 53270 SAINTE SUZANNE

02.4301.4001

Les horaires :

De 11h à 12h30 (fermé le lundi matin) et de 15h à 19h30

La piscine sera fermée le lundi 15 août toute la journée.

Renseignements au 02 43 01 41 32.

ROUSSEAU AUTOMOBILES SARL

RÉPARATEUR AGRÉÉ PEUGEOT

Véhicules Neufs - Occasions toutes marques - Stock permanent
Location sans chauffeur

ZI des Nochetières - Route de Mayenne
53600 ÉVRON
tél. 02 43 01 36 74 - fax. 02 43 37 28 32

Hôtel **Beauséjour**

Bar-Restaurant

Stéphane HUCHET

4-6 rue de la Libération
53270 Sainte-Suzanne
Tel.: 02 43 01 40 31
Fax: 02 43 01 46 21

**MAISONS
OSSATURE BOIS**

Ensemble, construisons votre maison

BÂTISSEUR
Les Ateliers du
CONQUERANT
MAISONS BOIS

24, route d'Évron
SAINTE-SUZANNE
Tél. 02 43 01 43 01
mail : fmauvieux@conquerant.fr
www.conquerant.fr

MERCI à LA CHAÎNE DES « LOGIS »



Ancré depuis 60 ans dans le paysage touristique français et européen, le réseau **des hôtels restaurants Logis**, Première chaîne de restaurateurs hôteliers indépendants en Europe avec plus de 2800 établissements, est identifié, reconnu, apprécié pour ses valeurs de tradition, de convivialité et de qualité. Il occupe de ce fait une place à part dans l'univers de l'hôtellerie.

D'une étape à l'autre, chaque **hôtel restaurant Logis** est différent, mais tous partagent un même esprit et les mêmes valeurs : accueil personnalisé, hébergement de qualité, restauration d'inspiration régionale et convivialité, invitation à la découverte.

Les restaurateurs-hôteliers « Logis » de la Mayenne et plus particulièrement des Coëvrons :

- « **La Marjolaine** » (M. Chapin) à Moulay
- « **La Croix Verte** » (M. Boullier) à Neau
- « **Le relais du gué de selle** » (MM. Peschard et Paris) à Mézangers
- « **Beauséjour** » (Mr Huchet) à Sainte-Suzanne
- « **L'Ermitage** » (M. Possémé) à Saulges
- « **Le Commerce** » (M. Oger) à Vaiges,

Et de nombreux producteurs de produits mayennais de qualité ont fait preuve de leur talent devant les personnalités et les invités, venus de toute la France à l'inauguration du VVF et au Comité Qualité des « plus beaux villages de France » le 24 juin. Ces Hôteliers-restaurateurs ont aussi fait preuve de générosité et de sens des intérêts de la Mayenne puisque leur prestation était gratuite. **Un grand Merci** notamment à Rémi Beauvais, directeur du Comité départemental du tourisme, à M. Chapin Président des « Logis » de la Mayenne » et à M. Boullier chef d'orchestre de la soirée, qui ont su si bien coordonner cette exceptionnelle, impeccable et remarquable prestation.

La cour du château étant également prêtée gracieusement par le Conseil général, et le trajet en petit train entre le VVF et le château étant offert par le Musée du Jouet, les seuls frais inhérents à cette soirée - essentielle pour la renommée de Sainte-Suzanne et de notre région - (location des barnums, boissons, et décoration florale), ont été partagés entre le **Comité départemental du Tourisme**, la **Communauté de Communes** d'Erve et Charnie (au titre de l'inauguration du VVF dont elle a la gestion), **l'Office de Tourisme** des Coëvrons, et la **Commune** (titulaire du label *Plus beaux villages de France*).



Un groupe anglais de « Morris dance » a animé bénévolement la Place Hubert II le dimanche 17 juillet



DVD DE SAINTE-SUZANNE

Il s'agit d'un film coproduit par **Médiéville53** et **Prisma** qui a été entièrement réalisé en Mayenne par des professionnels (film, textes, photos, montage, graphisme, jaquette, voix, fabrication du DVD...).

La sortie du DVD a été effective le 24 juin dernier, au château de Sainte-Suzanne, à l'occasion de la signature de la Charte des Plus Beaux Villages de France.

Un film de présentation générale de Sainte-Suzanne d'une durée de 12 minutes environ est suivi de 4 films thématiques (contes et légendes de Sainte-Suzanne, musée de l'auditoire, domaine de Clairbois, CIAP), de plusieurs « bonus » (clip sur le tourisme en Mayenne, sur le Pays d'Art et d'Histoire Coëvrons-Mayenne, sur les Nuits de la Mayenne) et diaporama poétique de cartes anciennes et photos actuelles « J'ai douce souvenance... ». Au total 1h15 d'un film en haute-définition que vous apprécierez !



Ce DVD est en vente à l'Office de Tourisme des Coëvrons à Sainte-Suzanne, chez certains commerçants suzannais...

Si, avant de l'acheter, vous voulez avoir une idée du contenu de ce DVD, vous pouvez en visionner la bande-annonce sur le site : <http://vimeo.com/prismalaval/stesuzanne>

Mettez le son (assez fort) ! Pour le visionner en plein écran, cliquez sur l'icône en bas à droite de l'écran. Suivant la vitesse de votre ordinateur, attendez le chargement du film avant de le visionner.

TOPONYMIE DE QUELQUES NOMS DE LIEUX SUZANNAIS (SUITE)

Des noms de lieux du village nous sont familiers, mais quelle est leur origine ?

Ils ont été donnés depuis fort longtemps, et retracent souvent l'histoire ancienne, voire très lointaine de la Cité. En voici quelques exemples. (D'autres exemples dans les prochaines éditions de la Voix du Conseil.)

« **La Touche-Piquet** » ou les Touches, sont des lieux où l'on arrive en montant, et où il est nécessaire de **toucher** (fouetter, activer) les bêtes de trait pour arriver au haut de la côte.

« **Le Mesnil** » est aussi un vieux mot français qui signifie habitation (du latin *manere*, habiter).

« **Les Essarts** » Un essart est un champ en friche et couvert de bois, qui est défriché et prêt à être mis en culture. Un *essartage* est aussi un mode d'exploitation des bois, et qui se pratique en arrachant toutes les plantes qui couvrent le sol, en écobuant (brûlant) ensuite, et en cultivant pendant deux ou trois ans, pour essarter de nouveau après quinze ou dix-huit ans (*Littré*).

« **Les Noës** », comme le nom du moulin situé sur la route de Chammes, ou celui situé à La Rivière. Les *Noës* sont des terres sourceuses ou mouillées (même famille que *noue* ou *noc*).

« **La Patache** », ancien moulin situé sur l'Erve après « La Poupinière » (route de Chammes), doit peut-être son nom au bâtiment construit près des rivières pour la perception des droits sur les marchandises, et qui s'appelait une patache. La patache était aussi une voiture de transport non suspendue et coûtant peu. Que faut-il choisir ?

« **Le Plessis** » est un lieu où existe une clôture formée de *plesses*, c'est-à-dire de branches entrelacées. (du latin *plectere*, plier). Initialement, la *plesse* est une branche de haie ramenée vers le centre de la clôture pour la fortifier (*Littré*).

« **Ambriers** » est ce hameau situé route de Voutré, et qui est situé à la jonction de l'Erve et du ruisseau de Bouillé. Ce mot est composé de *amb-* (les deux) et *-rières* pour rivières. Ainsi la ville d'Ambrières est située au confluent de la Varenne avec la Mayenne.

« **La Madeleine** », était un lieu, (tout comme la **Maladrerie** route des Poteaux), toujours situé à l'écart du village, où l'on soignait les malades contagieux comme les lépreux.

« **Le Pont-Perrin** » est une déformation de « **pont perré** », car un revêtement en pierre protégeait les abords du pont et empêchait l'eau de les dégrader (*Littré*). A Sainte-Suzanne tous les ponts ont été construits à l'emplacement de passages de gués très anciens (comme le *Pont Perrin*, le *Pont Neuf*, le *pont des Choiseaux*, ceux du *Gohard* et de l'*Aubépin*).

SAINTE-SUZANNE CLASSÉE COMMUNE TOURISTIQUE



Par arrêté de M. le Préfet de la Mayenne n° 2011-178-0008 du 28 juin 2011, vu l'arrêté interministériel du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées, et vu la délibération du Conseil municipal de Sainte-Suzanne en date du 10 juin 2011, **la Commune de Sainte-Suzanne est dénommée Commune touristique** pour une durée de cinq ans, à compter du 28 juin 2011.

Définition d'une Commune touristique

La commune touristique est une commune qui met en œuvre une politique locale du tourisme et qui offre des capacités d'hébergement pour une population non-résidente. A ce titre elle doit :

- Disposer d'un office de tourisme classé; (l'Office de tourisme des Coëvrons est classé 2 étoiles)
- Organiser, en périodes touristiques, des animations compatibles avec le statut des sites ou des espaces naturels protégés, notamment, dans les domaines culturel, artistique, gastronomique ou sportif;
- Disposer d'une capacité minimale d'hébergements variés proportionnellement à sa population résidente. Les hébergements comptabilisés sont : les hôtels, les résidences de tourisme, les logements meublés, les campings, les villages et maisons familiales de vacances.

Deux avantages sont liés à la dénomination de commune touristique :

- Celui pour les communes concernées de se prévaloir d'un statut spécifique les distinguant des autres communes, statut pouvant être utilisé pour asseoir des **politiques publiques en faveur de ces communes confrontées à des contraintes spécifiques** ;
- Celui, pour les communes dénommées « commune touristique » d'accéder au label d'excellence de « **station classée de tourisme** » et ainsi bénéficier des avantages liés au classement (sur-classement démographique, taxe additionnelle aux droits de mutation sous certaines conditions...).



COMICE CANTONAL

Le comice cantonal reste une belle vitrine de l'élevage au niveau de notre canton et est un avant-goût du festival de la viande d'Évron.

Cette année, à l'initiative de Jean-Luc LEMAITRE, il a réuni une centaine de bovins (80 en 2010), des volailles, des lapins, des pigeons, du matériel agricole, une exposition de maquettes de matériel agricole et d'animaux mais aussi un âne et un attelage de poney.

Le comice est aussi un lieu de rencontre, un moment d'échanges, une fête de tradition avec des animations telles que la participation de l'harmonie de Sainte-Suzanne.

À chaque comice, son concours de jugement d'animaux: il a toujours autant de succès auprès des jeunes. Une jeune fille de 17 ans, fille d'agriculteurs, grille de notation en main, a participé au concours. Elle est restée proche de tout ce qui touche au monde agricole et apprécie d'apprendre à évaluer les qualités des animaux en fonction de certains critères : taille, bassin, musculature, aplomb...



COMMISSION CANTINE

La commission cantine, composée de représentants de l'association de parents d'élèves, des deux directeurs d'école et du personnel de la restauration scolaire se réunit tous les trimestres autour de Daniel VANNIER, adjoint chargé des affaires scolaires.

On y parle aussi bien des problèmes administratifs (signalisation des absences...) que des menus ou de l'organisation du service. « **C'est un moment d'échanges à partir du ressenti des parents et des enfants** » explique une maman invitée à partager le repas des enfants comme tous les membres de la commission auxquels s'était joint le maire, Jean-Pierre MORTEVEILLE.

Au menu préparé par Sylvain, également chef cuisinier pour les résidents de l'Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) : radis-beurre, brochette de dinde, haricots verts, fondant de pommes et fromage blanc. Un menu qui a fait l'unanimité chez les enfants...et les adultes.



FORMATION AUX PREMIERS SECOURS

Ils travaillent dans des commerces, préparent des examens ou tout simplement sont parents : sept personnes ont appris les gestes qui sauvent. En partenariat avec l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers, le centre de secours de Sainte-Suzanne a mis en place une formation PSC1 (prévention et secours civique niveau 1).

Encadrés par le caporal-chef Jean-François MORIN et le caporal Céline BESNIER, les stagiaires ont abordé les messages d'alerte, la protection ainsi que les gestes face aux accidents de la vie quotidienne ou avec des enfants.

Une formation de dix heures qui a été également l'occasion pour les stagiaires, de se familiariser avec l'utilisation des défibrillateurs automatiques que l'on trouve dans les lieux publics.



CONCOURS DE BOULES DES ANCIENS COMBATTANTS



Dimanche 14 juillet, l'association des anciens combattants (Afrique du Nord et autres conflits) a organisé son traditionnel tournoi de pétanque. L'ensemble des organisateurs est très satisfait puisque 33 équipes se sont rencontrées sur les terrains de pétanque de la salle Maxime-Létard.

À noter les très bonnes performances des équipes suzannaises :

Tournoi féminin : victoire de la doublette PAPION Noëlle-BOUTELOUP Josette

Tournoi masculin consolante : la doublette CHAPRON Camille-GAUTHIER Michel est finaliste.

Tournoi masculin principal : la doublette CARON Jacky-CABALLERO Jean-Claude est finaliste.

